
MAIRIE



51, Route de la DOLOMIE
34800 MOURÈZE

Procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Date de la convocation : 12 mai 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick-Albert JAURÈS.

Présents : Patrick-Albert JAURÈS, Christiane CARLES, Éric PARDAILHÉ, Claudine DIDELET, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Chantal PAULY, Evelyne JOURDAIN, Marc DILLIES, Lyse ROUBEIX, Céline VILLEBRUN.

Représentée : Jean-Luc LOUAIZIL représentée par Éric PARDAILHÉ

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élue secrétaire de séance : Christiane CARLES.

Le quorum est atteint la séance est ouverte à 18h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21/04/2026
2. Demande de subventions pour les études préliminaires concernant le projet de l'extension du parking
3. Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
4. Désignations des représentants à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie
5. Désignation d'un correspondant tempête
6. Questions diverses

1.Approbation du procès-verbal de la séance du 21/04/2026

Approuvé à l'unanimité des présents (10 voix pour).

Délibérations du conseil

Demande de subvention DETR 2026 pour les études préliminaires concernant l'extension du parking (N° DE_2026_030)

La commune de Mourèze a engagé une réflexion sur l'extension du parking visiteurs sur un terrain communal situé en l'entrée Est du village, afin d'améliorer l'accueil touristique et de répondre aux besoins croissants en stationnement. Dans ce cadre, une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 a été initiée, initialement centrée sur les travaux.

À la demande des services de l'État, il a été décidé de réorienter cette demande vers le financement des études préliminaires indispensables à la réalisation du projet. Ces études, dont les coûts ont été estimés, comprennent notamment :

- Un relevé topographique du chemin communal ;*
- Une étude géotechnique ;*
- Une détection des réseaux ;*
- Une étude environnementale (avec éventuelle demande de dérogation en cas de découverte d'espèces protégées) ;*
- Une mission de maîtrise d'œuvre ;*
- Une étude "cas par cas".*

*La commune, adhérente à l'Agence Départementale Hérault Ingénierie, a confié à cette dernière une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner et suivre le projet. Les montants prévisionnels des études, présentés par Hérault Ingénierie, s'élèvent à un total de **100 590 € HT** :*

- Relevé topographique du chemin communal : 1 500 € HT ;*
- Étude géotechnique : 8 000 € HT ;*
- Détection des réseaux : 2 000 € HT ;*
- Étude environnementale : 14 350 € HT ;*
 - Prestations optionnelles : 4 240 € HT ;*
 - Estimation mesures compensatoires 11 250 € HT ;*
- Maîtrise d'œuvre : 47 500 € HT ;*
- Études annexes et permis d'aménager : 11 750,00 € ;*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le dossier de demande de subvention DETR 2026 afin d'y intégrer ces études préliminaires, conformément aux exigences des services de l'État.

Adopté. Vote 11 voix pour.

Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) (N° DE_2026_031)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A relatif à la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu l'installation de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Clermontais en date du 14 avril 2026,

Considérant que la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs doit intervenir dans un délai de deux mois suivant cette installation,

Considérant que cette commission est présidée par le Président de la Communauté de communes et comprend dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Clermontais en date du 21 avril 2026 sollicitant la désignation, par chaque commune membre, d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant appelés à siéger au sein de ladite commission,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Intercommunale des Impôts Directs a pour rôle de participer à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels et de donner un avis sur les modifications proposées par l'administration fiscale, contribuant ainsi à garantir l'équité fiscale sur le territoire intercommunal.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs comme suit :

• Titulaire : • Civilité : Monsieur • Nom : JAURÈS • Prénom : Patrick-Albert	• Suppléant : • Civilité : Monsieur • Nom : PARDAILHÉ • Prénom : Éric
---	--

Adopté. Vote 11 voix pour.

Désignation des représentants à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie (N° DE 2026 032)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale. Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Il est proposé :

- De désigner Monsieur Patrick-Albert JAURÈS en qualité de titulaire ainsi que Madame Évelyne JOURDAIN en qualité de suppléante pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté. Vote 11 voix pour.

Désignation d'un correspondant tempête (N° DE_2026_033)

Les événements climatiques majeurs survenus ces dernières années (tempêtes, inondations, incendies, épisodes neigeux, fortes chaleurs...) ont confirmé l'importance d'une coordination étroite entre les communes et Enedis afin de garantir une gestion efficace des situations de crise et d'assurer le rétablissement de l'électricité dans les meilleurs délais.

Ce dispositif s'appuie sur la désignation, par chaque commune, d'un « correspondant événements climatiques », en lien direct avec les équipes d'Enedis, et sur l'utilisation des outils de communication, notamment le dispositif SMS déployé par Enedis.

Le correspondant événements climatiques est l'interlocuteur opérationnel d'Enedis pour la commune en cas d'événement climatique impactant les réseaux électriques (tempêtes, inondations, incendies, etc.).

Désigné par le Maire, il peut être un élu ou un agent communal, disponible et disposant d'une bonne connaissance du territoire communal.

Lors d'un événement, il est notamment chargé de :

- Assurer le lien opérationnel entre la mairie et Enedis, via la cellule de crise de la Direction Territoriale,
- Contribuer à l'établissement rapide d'un premier état des lieux des réseaux sur la commune, à l'aide de fiche diagnostic,
- Relayer auprès des habitants les consignes et recommandations diffusées par Enedis,
- Signaler les situations sensibles ou à risque (personnes vulnérables, lieu de vie, sites prioritaires, accès difficiles...) pour traitement et arbitrage par les cellules de crise,
- Informer le Maire, les élus et la population de l'évolution de la situation, de l'avancement des interventions et des travaux,
- Accompagner, si nécessaire, les équipes d'intervention sur le terrain.

Des temps d'échanges dédiés aux correspondants événements climatiques seront organisés en 2026, afin de partager les retours d'expériences et les bonnes pratiques.

Il est proposé de désigner M. Éric PARDAILHÉ comme correspondant tempête.

Adopté. Vote 11 voix pour.

Affaires communales

Urbanisme

DP remplacement menuiserie – logement rue de l'acacia – ABRIC Nadine – Instruction en cours.

DP installation panneaux photovoltaïques – 2 chemin du col de porte – DURAND Benoît – Instruction en cours.

Réunion avec les services de l'État en présence de la sous-préfète concernant le projet d'extension du parking :

Compte rendu du maire.

Rappel courrier envoyé ss préfecture

- 16 septembre 2024
- 14 mars 2025
- 2 avril 2025
- 7 mai 2025 (préfet)
- 19 janvier 2026 (président département)
- 12 février 2026
- 10 mars 2026 (préfète)
- 16 avril 2026
- 19 mai 2026

Dossier KERGOMARD Marie-Laure (16 avril et 12 mai 2026). En attente de réponse sous-préfète.

Dossier Village Avenir (23 octobre 2023 et 12 mai 2026). En attente de réponse sous-préfète.

Demande de rendez-vous du responsable du service collecte.

Rendez-vous fixé au jeudi 21 mai à 14h

Prévention risque incendie : phase terrain, ateliers collaboratifs dans le cadre du Plan Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie – Mardi 5 mai de 9h30 à 17h

Compte rendu de Marc DILLIES.

Accès pompier problématiques – Présence des communes du Lodévois, Vallée d'Hérault, Clermontais soit une vingtaine de communes – pompiers- technicien

Des exemples concrets – différends type de feu du à végétation – vents- massif

Présentation d'une méthode de travail en octobre, durée 2 à 3 jours

Identifier massif- zone homogène du feu- limite crête- aspect végétation – identification sur carte – enjeux patrimoine – point de rendez-vous ;

Schéma directeur cyclable

Bureau d'études **Iter**, mandaté par la **CC du Clermontais** pour la réalisation de son **Schéma Directeur Cyclable**.

Compte rendu de Céline VILLEBRUN – En attente du lien pour une réunion en visio.

Invitation à la Conférence des Maires le jeudi 18 juin

Voir les élus inscrits. Patrick-Albert JAURES sera présent.

Compte rendu de Thierry KERGOMARD et Eva JOURDAIN sur la rencontre avec le projet proposé par Roxanna ALLIOUCHE.

Activité en septembre – mercredi et samedi- problème sanitaire avec les plus petits – proposition de faire une convention – proposition du logement du presbytère pour cette activité tant que les travaux ne sont pas commencés.

Présentation du PCS en cours de finalisation.

Devis reçu pour étude d'un projet d'enfouissement de réseaux aériens dans village

GMR INGENIERIE : 3 840,00 € TTC

- Réunion sur site
- Réalisation des Déclarations
- Prise contact avec concessionnaires
- Réalisation d'un schéma de principe avec les retours des concessionnaires (tous réseaux)
- Réalisation de plans réseaux pour dossier de demande de subvention (DDS)
- Réunion et présentation des dossiers

Demande du théâtre « le sillon »

Présentation d'un spectacle le 26 septembre à « la clairière »

Questions diverses

Manifestation sportive avec Hérault sport le mercredi 26 août de 18h à 2100 ou vendredi 28 août

Céline VILLEBRUN et Lyse ROUBEIX gèrent et organisent cette manifestation.

Cérémonie départ Guerlinde

Il a été convenu que cette cérémonie se ferait le 30 mai en même temps que la journée citoyenne.

Pour information Séverine est en arrêt de travail jusqu'au vendredi 5 juin.

Suivra le solde de ses congés.

Fin de séance à 20h30

La secrétaire de séance
Christiane CARLES



Le Président de séance
Patrick-Albert JAURÈS

